Image not found or type unknown

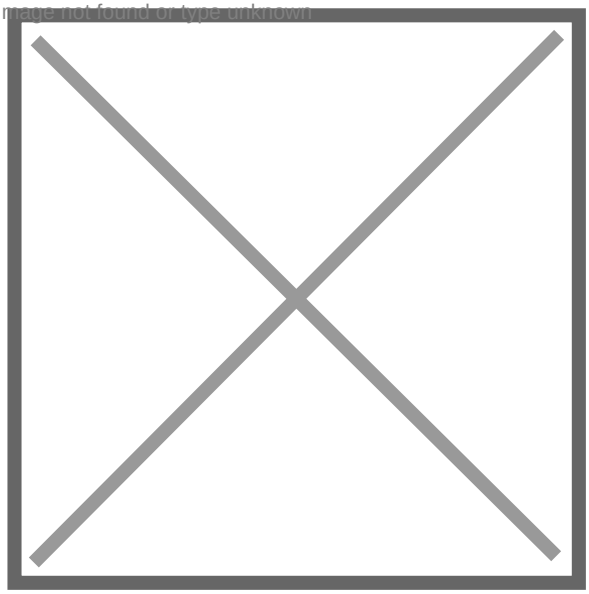

Lettre de saisine du tribunal

Par **zoekesako**, le **20/01/2015** à **05:21**

Bonjour,

Voilà je vis chez mon copain depuis 3 mois. La semaine dernière il à reçu une lettre car il a une dette de 2664 euros de la société EDF. Suite à un désaccord avec son ex coloc. J'ai lu la lettre alors qu'il voulait la jeter à la poubelle. La lettre dis que au vu de l'échec à régler cette dette à l'amiable il devrait payer sous 4 jours. Elle parle aussi d'huissier de justice. Nous ne sommes ni marié ni pacse. Le courrier est toujours envoyer à l'adresse de mes parents.qu'est ce que lui risque ?? Je n'ai pas grand chose de valeurs chez lui juste mon ordinateur portable et mon lecteur dvd. Est ce que je risque de me les faire saisir ?? Comment éviter tout ça ?? Merci d'avance pour votre aide.

Par **moisse**, le **20/01/2015** à **09:45**

Bonjour,
Il n'y va pas de main morte votre copain, la somme est d'une telle importance qu'il serait étonnant que ce fournisseur laisse tomber.
L'obtention d'un titre exécutoire aura le désavantage de faire quasiment doubler la dette., il faut en avoir conscience.
[citation] Est ce que je risque de me les faire saisir [/citation]
Oui
Et de donc de vous obliger à ouvrir auprès de l'huissier une procédure de distraction.
[citation] Comment éviter tout ça ?? [/citation]
En vous souvenant que votre portable est....portable.
Ou en payant le créancier.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés